

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 25

L'an deux mille vingt quatre, le neuf décembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le trois décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Yvon BRIANCEAU, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET.

Absents donnant pouvoir : Evelyne BAUD a donné pouvoir à Sarah MICHON, Bertrand BURNAUD a donné pouvoir à Jean-Luc RABILLARD, Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Sophie CHATELIER a donné pouvoir à Martial CAILLAUD.

Absents excusés : Sarah RENAUD, Hélène LEMESLE, Stéphanie CHIFFOLEAU..

Absents : Corinne BRAUD, Sébastien HULIN, Paul MAZENS, Thony CHABOT, Pauline CAILLONNEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D09122024_04 : Attribution du marché de travaux de la rue Tourneret et ses impasses

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu le rapport d'analyse des offres réalisé par la maîtrise d'œuvre (joint),

Monsieur Didier RETAILLEAU rappelle que, depuis le 26 avril 2024, la maîtrise d'œuvre Géouest travaille au projet d'aménagement de la rue Tourneret et de ses impasses (rue Jean Moulin et Debussy).

La consultation des entreprises de travaux a été lancée en procédure adaptée ouverte le 24 Octobre 2024 en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique.

L'avis d'appel public à concurrence fixait la date limite de réponse des offres au Lundi 18 novembre 2024 à 12h00.

Les candidats devaient répondre, en plus de la solution de base à une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) pour la mise en œuvre d'un stationnement en terre pierre. Celle-ci correspond à une moins-value par rapport au marché initial.

L'analyse des offres a été effectuée dans les conditions fixées aux articles R2152-1 et R2152-6 du Code de la Commande Publique.

Pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur se fonde sur les critères décrits ci-après, pondérés de la façon suivante :

- Le prix des prestations pour 40 %
- La qualité technique de l'offre au regard du mémoire pour 60 %, jugée au regard des 4 sous-critères (Techniques et moyens mis en œuvre, Organisation du chantier, Planning prévisionnel d'exécution des travaux, Qualité et provenance des matériaux et fournitures)

Les entreprises ayant répondu à la consultation sont les suivantes :

N° D'ORDRE	NOM DU CANDIDAT
01	COLAS France 14 Rue Louis de Lagrange 85180 LES SABLES D'OLONNE
02	POISSONNET TP 16 Rue Louis Lumière – ZI Les Bussières Sud 85190 AIZENAY
03	SEDEP – Mandataire (Cotraitant ATLANROUTE) 3 Rue du Pré Bouchet 85190 AIZENAY
04	SOFULTRAP – Mandataire (Cotraitant CHARIER TP SUD) Rue du Stade BP7 85250 SAINT FULGENT
05	VALOT TP ZA du Vivier 85430 NIEUL LE DOLENT

Le classement global des offres est le suivant :

Marché de base :

CLASSEMENT ENT	N° ORDRE	ENTREPRISE	Prix des prestations (40 %)	Valeur technique (60 %)	Total
1	03	SEDEP/ATLANROUTE	4,00	5,80	9,80
2	01	COLAS	3,48	5,80	9,28
3	04	SOFULTRAP/CHARIER	2,97	5,90	8,87
4	02	POISSONNET TP	2,74	6,00	8,74
5	05	VALOT TP	3,41	4,80	8,21

Marché de base + PSE :

CLASSEMENT ENT	N° ORDRE	ENTREPRISE	Prix des prestations (40 %)	Valeur technique (60 %)	Total
1	03	SEDEP/ATLANROUTE	4,00	5,80	9,80
2	01	COLAS	3,44	5,80	9,24
3	04	SOFULTRAP/CHARIER	2,99	5,90	8,89
4	02	POISSONNET TP	2,72	6,00	8,72
5	05	VALOT TP	3,43	4,80	8,23

Au regard des différents critères de pondération, l'offre de l'entreprise SEDEP/ATLANROUTE est la plus compétitive et présente toutes les garanties techniques et financières pour la bonne exécution du marché.

Messieurs Antoine GUILLET et Stéphane DENIS-LUTARD s'interrogent sur le nombre de places de stationnement prévu dans le projet d'aménagement.

Mesdames Sarah MICHON et Lynda PRUVOST répondent qu'il n'y avait pas de places de stationnement précédemment et que désormais ce sera chose faite. Par ailleurs, Monsieur Didier RETAILLEAU indique que, depuis la présentation aux riverains du projet d'aménagement, ceux-ci sont plus vigilants à bien se stationner à l'intérieur de leur propriété et il a donc peu de véhicules stationnés le long de la voie.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'attribuer le marché de travaux au groupement SEDEP/ ATLANROUTE pour un montant de base de 278 188.45€HT avec une PSE de -13 580€ HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit marché de travaux, ainsi que tous autres actes contractuels s'y référant.

La secrétaire de Séance,
Lynda PRUVOST



Le Maire,
Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 16/12/2024
Au registre